



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Table des matières

1 - INTRODUCTION	3
1 – 1 – PROPOS LIMINAIRES	3
1 – 2 – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026	3
2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
2 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION.....	5
2 – 1 – 1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
2 – 1 – 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
2 – 2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7
2 – 3 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9
2 – 4 – L’EVOLUTION DE L’EPARGNE	10
3 – LA SECTION D’INVESTISSEMENT.....	10
3 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION.....	10
3 – 1 – 1 - LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT	11
3 – 1 – 2 - LES RECETTES D’INVESTISSEMENT	11
3 – 2 – LES DEPENSES REELLES D’INVESTISSEMENT 2026	11
3 – 3 – LES RECETTES REELLES D’INVESTISSEMENT 2026	13
4 - LA DETTE	14

1 - INTRODUCTION

1 – 1 – PROPOS LIMINAIRES

Pour mémoire, l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. C'est l'objet de la présente note.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril 2026 en application de l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1 – 2 – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

La ville de Guérande présentera son budget primitif de l'exercice 2026 à son Conseil municipal le 11.02.2026.

Les résultats 2025 ayant été déterminés en lien avec les services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et du Service de Gestion Comptable de Pontchâteau en particulier, les excédents cumulés des exercices précédents pourront être repris dans le budget primitif 2026 lors de sa présentation le 11.02 prochain.

Pour l'exercice 2026, la commune n'aura donc pas à adopter de budget supplémentaire courant juin afin de réintégrer les résultats 2025 ainsi que les restes à réaliser 2025 dans ses documents budgétaires. Le besoin d'emprunt nécessaire au financement de la section d'investissement sera donc déterminé dès le vote du budget primitif 2026 ; il pourra faire l'objet d'ajustements par la suite moyennant décision(s) modificative(s) ou virement(s) de crédits (hors chapitre 012, dépenses de personnel).

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil municipal du 17.12.2025, le budget primitif 2026 a été dressé de façon à :

- Maitriser fortement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte financier marqué par de nombreuses incertitudes ;
- Dégager des ressources au niveau de la section de fonctionnement pour autofinancer la poursuite des investissements engagés courant 2025 qui se poursuivront en 2026 sans augmentation des impôts locaux pour 2026.

- Activer des recettes de mécénat afin de poursuivre les travaux de restauration du patrimoine historique de la Ville.
- Mobiliser un emprunt d'équilibre de façon à financer les investissements programmés pour 2026 sans provoquer de tensions sur la trésorerie de la collectivité et tout en maîtrisant l'endettement de la Ville.

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

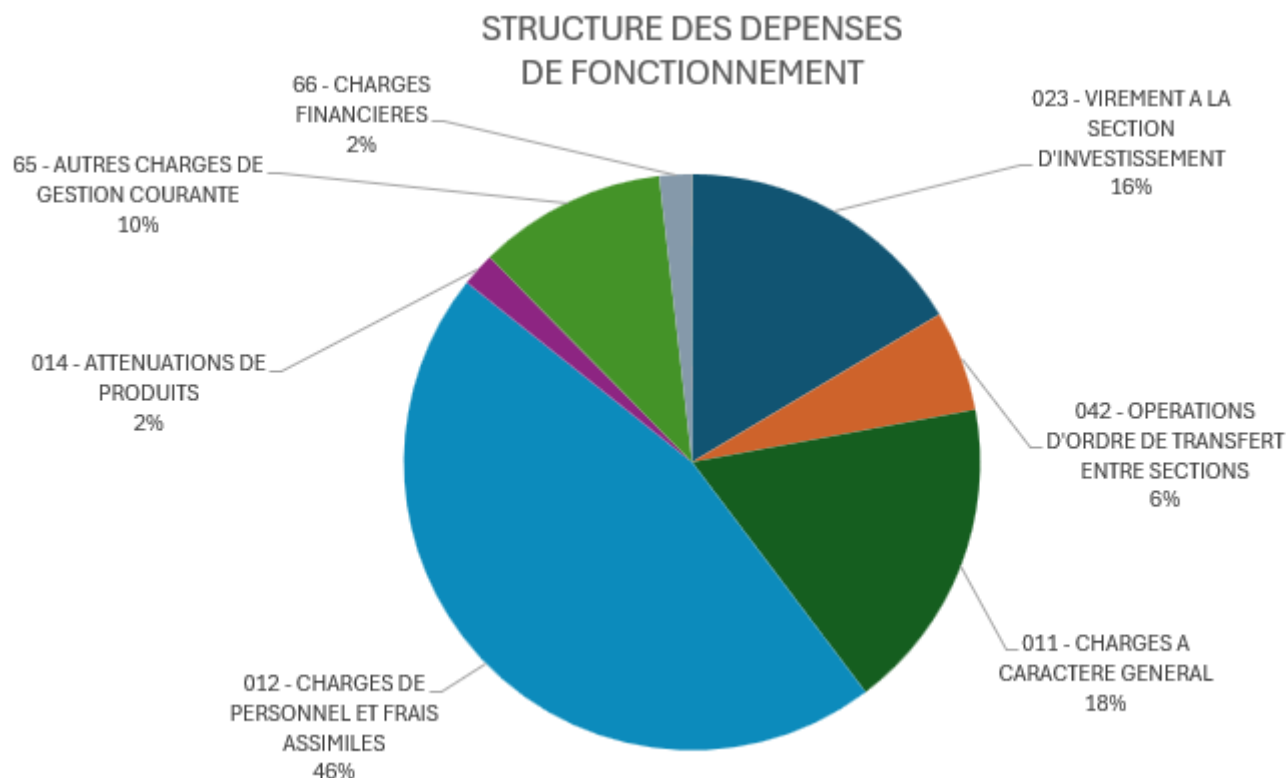
2 – 1 – EQUILIBRE GENERAL DE LA SECTION

La section de fonctionnement du budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses pour 30.6M€ environ.

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer ses dépenses du quotidien.

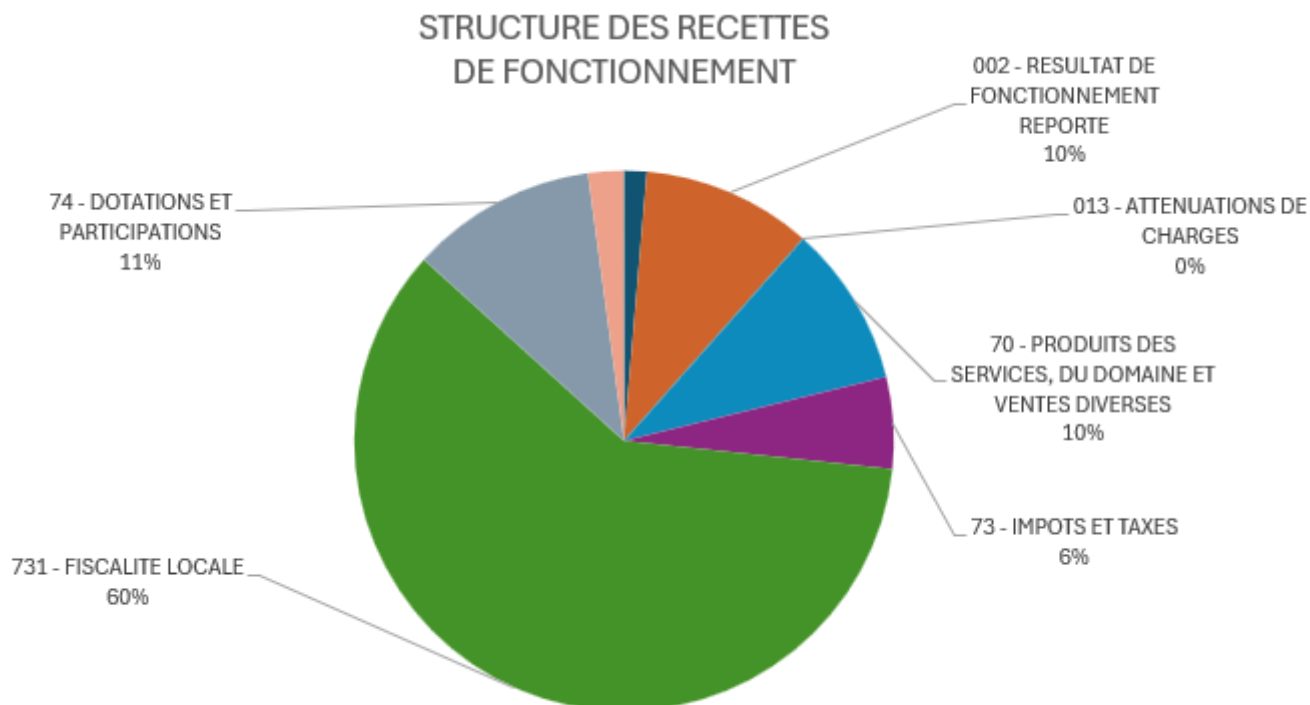
2 – 1 – 1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2026
Fonctionnement				
	Dépenses			30 580 157,95
		Ordre		6 752 568,84
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 024 249,84
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 728 319,00
		Réel		23 827 589,11
			011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 390 836,30
			012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 070 741,53
			014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	578 000,00
			65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 229 011,28
			66 - CHARGES FINANCIERES	549 000,00
			67 - CHARGES SPECIFIQUES	2 500,00
			68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	7 500,00



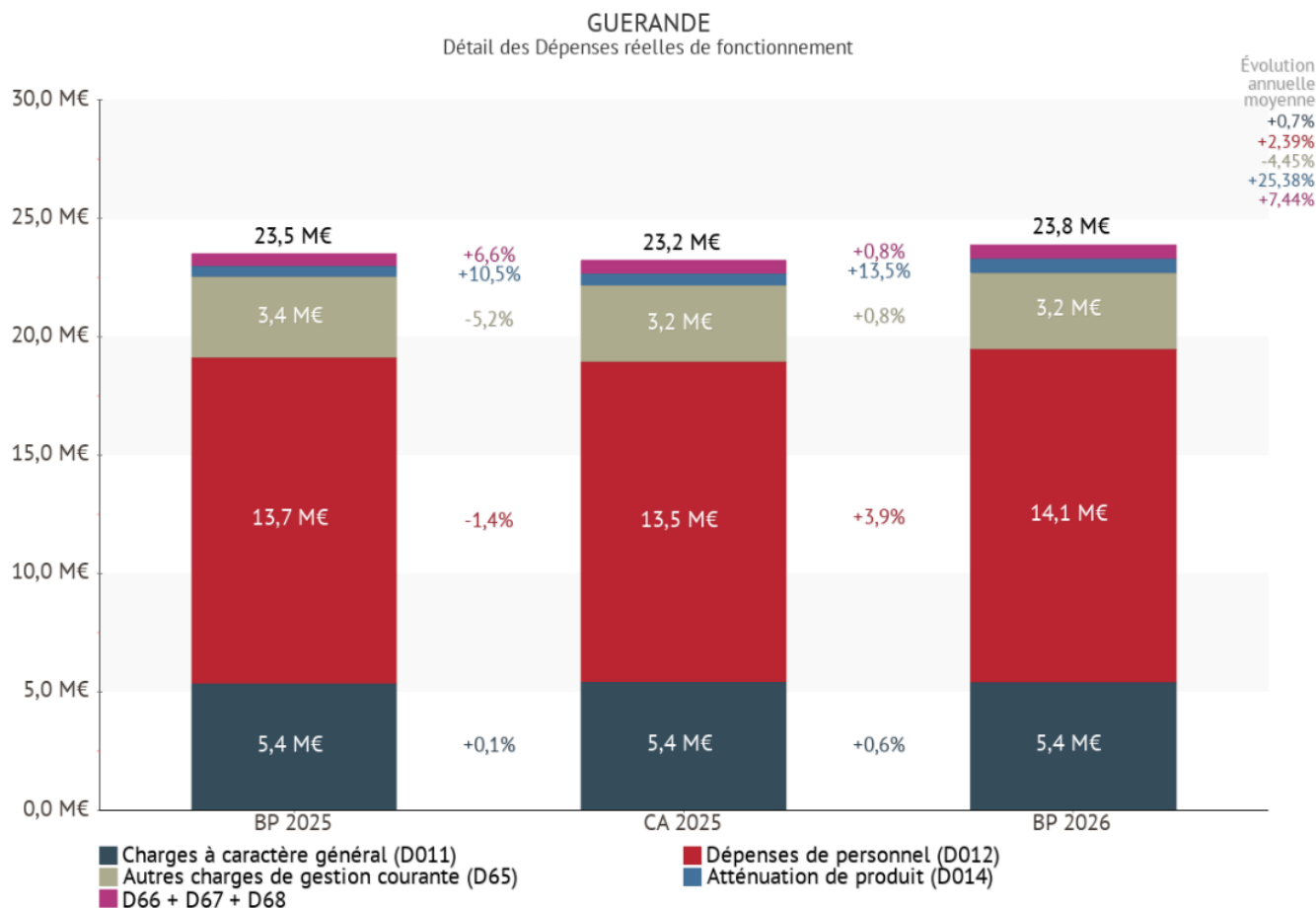
2 - 1 - 2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2026
Fonctionnement				
	Recette			30 580 157,95
		Ordre		411 483,00
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	411 483,00
		Réel		30 168 674,95
			002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 118 577,95
			013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00
			70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 947 100,00
			73 - IMPOTS ET TAXES	1 672 997,00
			731 - FISCALITE LOCALE	18 359 500,00
			74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 409 000,00
			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	646 500,00
			77 - PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0,00



2 – 2 – LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 s'élèvent à 30.6M€ dont 23.8M€ de dépenses réelles et 6.8M€ de dépenses d'ordre qui ne donnent pas lieu à décaissement.



Les dépenses réelles prévisionnelles pour 2026 (23.8M€) progresseraient de +600K€ par rapport aux dépenses réelles exécutées lors de la gestion 2025 soit une progression envisagée de +2.81% par rapport à 2025 (23.2M€).

Les dépenses de personnel, qui représentent le 1^{er} poste de dépenses de la commune, ont été évaluées à 14.1M€ environ pour 2026, elles progresseraient de façon limitée de +3.85% par rapport à l'exécuté 2025 (+522K€ par rapport au réalisé 2025).

Au rang des mesures nationales ayant des incidences sur le niveau des crédits à ouvrir au chapitre 012 sur 2026, on doit retenir :

- La poursuite de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL (+3 points) soit un impact pour les finances de la Ville de + 200K€ (dont +172K€ sur le budget Ville de Guérande et +22K€ sur le budget du CCAS dont le financement est assuré par une contribution du budget de la Ville de Guérande).
- Une refonte du régime indemnitaire des agents de la Police municipale (+11K€)
- La mise en place obligatoire d'une participation employeur à la mutuelle des agents (55K€)
- L'organisation des élections municipales 2026 (38K€)

Globalement, les mesures nationales concernant les RH ayant un impact sur les budgets locaux sont chiffrées pour la Ville à 276K€ environ pour 2026.

Au rang des éléments internes et ayant des incidences sur les crédits à ouvrir sur le chapitre 012 pour 2026, on recense :

- L'impact de l'évolution naturelle de la masse salariale (GVT, évolution des échelons et des avancements) pour 43K€.
- Une projection des avancements estimée pour 11K€

Le budget primitif 2026 fait mention de 722K€ de dépenses de personnel supportées par la Ville de Guérande (intégrées dans les 14.1M€ du chapitre 012) qui seront refacturées au SIVOM de la Madeleine (pour mémoire les dépenses supportées par le SIVOM sont partagées entre Guérande et Saint-Lyphard à hauteur de 65/35 environ). A noter également, une refacturation des frais de personnel supportés par le budget de la Ville de Guérande auprès du budget annexe des Pompes funèbres évaluée pour 2026 à 27.5K€.

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) ont été budgétées pour 5.390M€ pour 2026, en hausse de +40K€ par rapport aux ouvertures de crédits 2025 (5.350M€) soit une progression envisagée de +0.70% sur 2026 par rapport à 2025.

Grâce aux arbitrages réalisés par les élu(e)s au sein de chacune de leur délégation, les crédits du chapitre 011 « Dépenses générales » apparaissent en plateau pour 2026 comparées à 2025 après plusieurs exercices de hausses consécutives notamment à l'inflation.

Les dépenses prévues au chapitre 65 pour 2026 sont ouvertes pour 3.2M€ (versements aux organismes extérieurs, aux associations et indemnités aux élus) sont globalement stables par rapport tant au réalisé 2025 qu'aux ouvertures de crédits 2025.

Elles intègrent en 2026 pour :

- 740K€ de participation de la ville de Guérande aux dépenses de fonctionnement retracées dans le budget du SIVOM de la Madeleine pour 2026.
- 1.070M€ au bénéfice du CCAS. La participation de la Ville au CCAS est déterminée au plus juste en fonction des résultats de fonctionnement dégagés par l'établissement au terme du dernier exercice clos. De plus, en fin d'exercice, la participation de la Ville est versée en fonction des réels besoins en trésorerie de l'établissement.
- 165K€ de concours financiers prévisionnels en direction des associations (stable par rapport à 2025).
- 125K€ en direction du Comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Guérande (stable par rapport à 2025 et conforme à la Convention signée entre la Mairie et le COS).
- 100K€ en direction des PEP Anjou Atlantique afin de participer à des actions en direction des jeunes (stable par rapport à 2025).
- 108K€ en direction de la structure d'accueil de jeunes enfants « BB d'Éole » (stable par rapport à 2025).
- 681K€ de subventions de fonctionnement en direction des écoles privées pour 2026 (en très légère baisse consécutivement à la baisse des effectifs scolarisés).

- 183K€ d'indemnités et de cotisations pour les élus sur 2024 (contre 196K€ mandaté sur 2025) dont un budget de formation de 5 500.00€ pour les élus.

Les crédits ouverts pour 2026 au niveau du chapitre 014 (atténuations de produits) sont en hausse de +117K€ en raison :

- D'une hausse prévisionnelle du prélèvement SRU (estimé pour 2026 à 282K€ contre un mandaté 2025 de 230K€ environ)
- D'une hausse du prélèvement au titre FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) pour +5K€ (soit un prélèvement prévisionnel de 255K€).

A noter que le prélèvement dont fait l'objet la Ville de Guérande au titre de la Loi SRU est inscrit au titre de 2026 dans sa globalité, la Ville de Guérande n'ayant enregistré courant 2025 aucune dépense pouvant venir en déduction de son prélèvement brut. Le prélèvement 2027 devrait, quant à lui, faire l'objet d'une réduction de 50K€ à raison du solde de la subvention d'investissement versée en 2025 à Atlantique Habitation dans le cadre des travaux de rénovation du Foyer des Jeunes Actifs livrés fin 2025.

Les charges financières (chapitre 66) ont été budgétées pour 549K€ ; elles correspondent :

- Aux intérêts des emprunts précédemment souscrits par la commune ;
- Aux intérêts des nouveaux emprunts dont la Ville envisage la mobilisation au cours de l'exercice 2026 (6.3M€) ;
- Aux intérêts de la part « financement » du PPP « Eclairage public »
- Aux intérêts de l'opération « Gendarmerie »

2 – 3 – LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

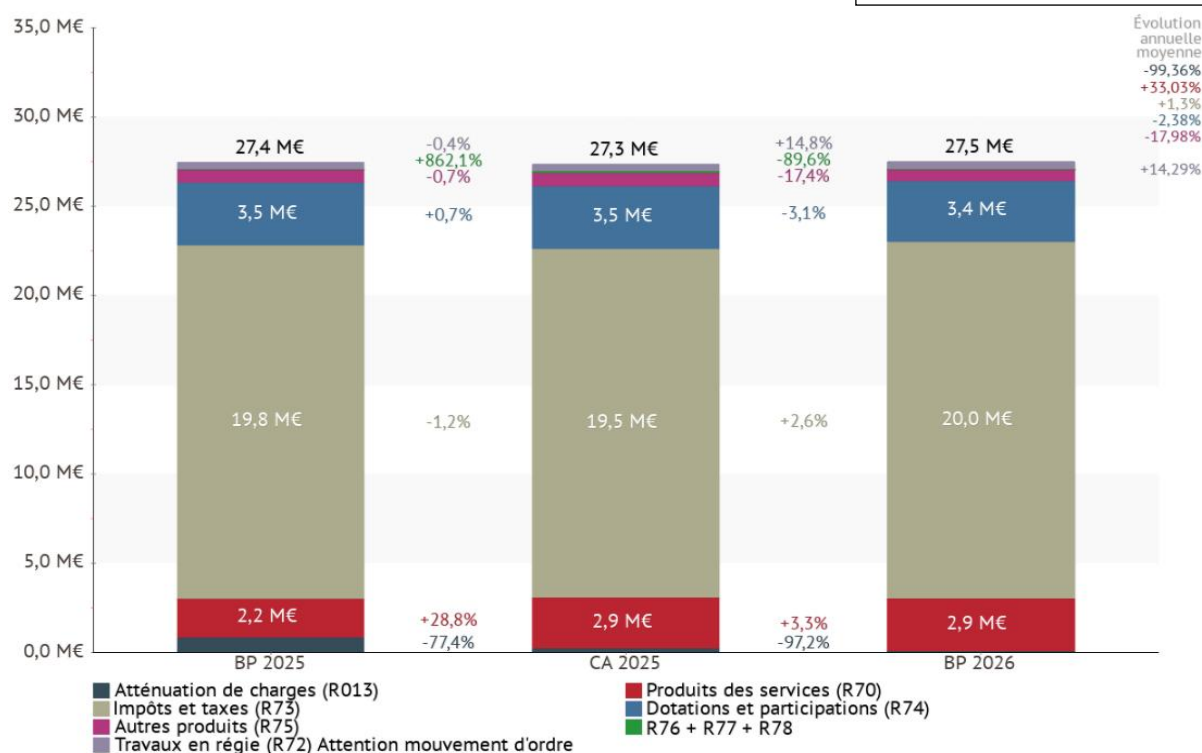
Les recettes réelles de fonctionnement ont été évaluées à 27M€ pour 2026, en hausse de +0.53% par rapport aux recettes réellement encaissées sur 2025 (+ 145K€).

Elles se composent de :

- 19.8M€ de recettes fiscales (dont 1.433M€ d'attributions de compensation versées par Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo à la commune, 221K€ de dotation de solidarité communautaire également versée par Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo, 15.8M€ de recettes issues des impôts locaux, 1.3M€ de droits mutation, 460K€ de taxe sur l'électricité, 500K€ de taxe sur les éoliennes en mer et 280K€ de taxe de séjour).
- 3.4M€ de dotations versées par l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement notamment ou encore par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- 2.9M€ de produits des services et de refacturation de frais (SIVOM/Régie des pompes funèbres).

Les recettes des impôts locaux progressent en 2026 moyennant notamment la revalorisation par l'État des valeurs locatives qui servent à la détermination des cotisations d'impôts locaux (+0.8% pour 2026 en application de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé – IPCH – contre +1.7% en 2024).

Les taux des impôts locaux ne sont pas revalorisés pour 2026. Ils demeurent à leurs niveaux 2025.



2 – 4 – L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Cette dernière s'apprécie généralement via le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement), indicateur permettant d'identifier la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

Au stade du budget primitif, ce taux d'épargne brute peut être évalué à 13,39 %. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3 – 1 – ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DE LA SECTION

La section d'investissement du budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses pour 24M€ environ.

Le budget d'investissement permet à la commune de préparer son avenir.

3 – 1 – 1 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2026
Investissement				
	Dépenses			23 942 873,48
		Ordre		911 483,00
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	411 483,00
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00
		Réel		23 031 390,48
			001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 016 953,03
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	16 000,00
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 692 381,93
			20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 336 057,62
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 050 627,03
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 514 819,67
			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 304 551,20
			27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
			4541101 - OPERATIONS POUR COMPTER DE TIERS (DEPENSES)	100 000,00

3 – 1 – 2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Section	Type de mouvement	Nature des mouvements	Chapitre	Cumul prévisions votées 2026
Investissement				
	Recette			23 942 873,48
		Ordre		7 252 568,84
			021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 024 249,84
			040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 728 319,00
			041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00
		Réel		16 690 304,64
			024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 215 000,00
			10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 823 340,43
			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 214 654,21
			16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 302 000,00
			204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00
			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
			27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 310,00
			4541202 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (RECETTES)	100 000,00

3 – 2 – LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2026

Hors déficit d'investissement reporté (4M€), hors remboursements de dettes en capital (2.7M€) et hors opérations d'ordre, la commune a inscrit à son budget primitif 2026 pour 16.7M€ de dépenses d'équipement dont :

- 1.3M€ de restes à réaliser 2025 (crédits d'investissement 2025 engagés fin 2025 qui seront réalisés en 2026)
- 15.4M€ de crédits nouveaux en application du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026/2030
- 400K€ de travaux en régie

L'effort d'investissement engagé courant 2024 et 2025 devrait donc se poursuivre sur 2026 moyennant la poursuite des projets suivis en « autorisations de programme ».

N° de politique publique	Réalisé (mandaté)	Réalisé (mandaté)	Prévisions votes (dont RAR 2025)
	2024	2025	2026
Total	8 657 692,89	11 961 029,79	16 722 055,52
OPERATIONS A VENTILER	0,00	0,00	0,00
0 - OPERATIONS NON VENTILABLES	787 727,72	695 477,61	1 033 509,12
1 - ESPACE PUBLIC	1 926 151,70	1 681 885,28	1 882 584,83
2 - MONUMENTS HISTORIQUES OU NON PATRIMOINE CULTURELS ET AUTRES	1 067 947,91	1 021 685,87	2 078 189,12
3 - GROS ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE	1 173 658,54	1 437 926,11	878 300,80
4 - FONCIER	111 360,59	172 988,26	578 891,00
5 - MATERIELS DES SERVICES	988 439,54	887 775,71	533 992,39
6 - PARTICIPATION SIVOM DE LA MADELEINE	205 893,83	347 215,59	220 000,00
7 - AMENAGEMENTS STRUCTURANTS	553 538,01	2 844 468,87	2 055 270,87
8 - PROJETS STRUCTURANTS	1 840 539,05	2 841 247,14	7 421 317,39
9 - PROVISIONS POUR ETUDES ET TRAVAUX	2 436,00	30 359,35	40 000,00

Parmi les projets inscrits au budget primitif 2026, on retiendra :

- 321K€ au titre de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Cap Atlantique La Baule – Guérande Agglo
- 400K€ de travaux en régie
- La poursuite et la finalisation des travaux engagés courant 2025 sur le faubourg Bizienne (1.4M€)
- La poursuite et la livraison des travaux de sécurisation de la traversée de Clis (500K€)
- La poursuite des travaux de restauration de la Collégiale St-Aubin et du patrimoine historique en général (2M€ dont maîtrise d'œuvre)
- La poursuite des travaux de rénovation/extension du groupe scolaire de Bois-Rochefort (5.3M€)
- Des travaux d'amélioration de la voirie communale (255K€)
- La poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public (185K€)
- 220K€ de contribution d'investissement pour le SIVOM de la Madeleine
- La finalisation des travaux de création d'un ossuaire et d'un bâtiment administratif sur le cimetière paysager (332K€)
- 400K€ pour le lancement des études et de la mission de Maîtrise d'œuvre pour le projet de nouvelle école dans le quartier de Maisonneuve
- Le solde des modulaires du Centre technique municipal (510K€)

Les autorisations de programme actuellement ouvertes seront rephasées pour prendre en compte à la fois d'éventuelles augmentation d'enveloppes de travaux mais aussi dans la perspective de reprendre l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement pour chacun des projets.

N° AP	Intitulé	Montant de l'AP	Exécuté sur AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
1_2023	AMENAGEMENT FAUBOURG BIZIENNE	1 872 000,00 €	454 751,48 €	1 417 248,52 €	- €	- €	- €	- €
2_2023	REHABILITATION ET EXTENSION DE JEAN MENAGER (TRANCHE 2)	1 800 000,00 €	1 562 766,22 €	10 000,00 €	227 233,78 €			
3_2023	REHABILITATION ET RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE DE SAILLE (FERMETURE)	606 000,00 €	605 319,47 €	- €	680,53 €	- €	- €	- €
4_2024	AMENAGEMENT TRAVERSEE DE CLIS	900 000,00 €	261 609,15 €	504 251,85 €	134 139,00 €	- €	- €	- €
5_2024	MATERIELS ROULANTS	2 000 000,00 €	551 182,47 €	200 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	248 817,53 €
6_2024	RENOVATION ECOLE BOIS ROCHEFORT	8 800 000,00 €	616 624,62 €	5 300 000,00 €	2 883 375,38 €	- €	- €	- €
7_2024	TERRAIN SYNTHETIQUE	1 700 000,00 €	1 511 234,96 €	70 000,00 €	118 765,04 €	- €	- €	- €
8_2024	MODULAIRES CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	2 300 000,00 €	1 790 127,65 €	509 872,35 €				
9_2024	RESTAURATION COLLEGIALE (TRANCHE 1)	2 000 000,00 €	44 478,14 €	1 200 000,00 €	550 000,00 €	205 521,86 €	- €	- €
10_2024	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	800 000,00 €	364 836,60 €	185 000,00 €	150 000,00 €	100 163,40 €	- €	- €
11_2026	ECOLE MAISONNEUVE (MOE+ETUDES) (CREATION)	1 200 000,00 €	- €	400 000,00 €	600 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €

3 – 3 – LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2026

Pour financer ses dépenses d'équipement, la commune pourra compter sur :

- 1.4M€ de FCTVA
- 5.2M€ de subventions d'investissement (dont certaines déjà notifiées comme le fonds vert en ce qui concerne la rénovation/extension de l'école de Bois Rochefort reprises dans les restes à réaliser en recettes ou encore les subventions DRAC notifiées concernant la Collégiale)
- 1.1M€ d'autres recettes d'investissement (dont les recettes du mécénat et des grandes fondations)
- Des cessions d'actifs pour 1.2K€ (dont l'ancien hôpital Saint-Jean pour 850K€)
- Son fonds de roulement (environ 500K€)
- Son épargne

Globalement, les recettes d'investissement prévisionnelles de la Ville de Guérande (hors emprunt) s'élèvent pour 2026 à 10M€ environ (y compris autofinancement dégagé par la section de fonctionnement). Rapportées aux 16.3M€ de dépenses d'équipements prévisionnelles (hors travaux en régie), la Ville de Guérande dégage donc un besoin de financement de 6.3M€ au titre de l'exercice 2026.

Ce besoin de financement résiduel prévisionnel sera couvert moyennant l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 6.3M€. Cet emprunt sera mobilisé en une ou plusieurs fois suivant les modalités de décaissement arrêtées avec les banques.

4 - LA DETTE

L'encours de dettes de la ville de Guérande s'élèverait au 31/12/2026 à 23.2M€.

La capacité de désendettement serait de 6.4 années environ (bien en deçà du niveau d'alerte de 10 ans établi par les services de la DGFIP).

Évolution de l'encours de dettes de la Ville de Guérande
(Situation au 31.12 de l'exercice)

